

## Enseignements primaire et secondaire

### Actions éducatives

---

#### Introduction du jeu d'échecs à l'École

---

NOR : MENE1135182C  
circulaire n° 2012-011 du 12-1-2012  
MENJVA - DGESCO B3-4

---

Texte adressé aux préfètes et préfets de région (directions régionales de l'agriculture et de la forêt) ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissement d'enseignement ; aux directrices et directeurs des centres régionaux de documentation pédagogique

---

#### I. Introduction

Le plan pour les sciences et les technologies à l'École lancé le 31 janvier 2011 propose aux enseignants de développer le recours aux jeux traditionnels comme les échecs, les jeux à règles (jeux de cartes ou de plateau), les jeux de construction qui permettent de développer la motivation, la concentration des élèves, d'encourager leur esprit d'autonomie et d'initiative et de travailler les fondamentaux par une approche différente. Les enseignants disposeront prochainement d'un guide d'accompagnement pour un usage pédagogique du jeu pour apprendre, élaboré par le Centre national de documentation pédagogique (circulaire « [Une nouvelle ambition pour les sciences et les technologies à l'École](#) » n° 2011-038 du 4 mars 2011).

Dans cette logique, une place particulière doit être accordée au jeu d'échecs. Des expériences internationales (comme celles menées par exemple par la Kasparov Chess Foundation) sur l'introduction du jeu d'échecs à l'École tendent à montrer que les enfants qui ont suivi une initiation réussie au jeu d'échecs ont un niveau de performance plus élevé, toutes choses égales par ailleurs.

La pratique du jeu d'échecs conduit effectivement à développer des compétences mobilisant logique, stratégie, rigueur, concentration, mémoire et capacité d'abstraction, qui sont toutes des facteurs de réussite. Il convient d'ajouter certains bienfaits observés sur les apprentissages et en particulier sur l'apprentissage de la citoyenneté, par le respect des règles et d'autrui. Certaines retombées positives peuvent également être attendues dans certains cas sur la prévention contre le décrochage scolaire ou la qualité des liens parentaux, par l'introduction ou la réactivation du jeu au sein des familles.

Deux conventions-cadres ont été signées, l'une le 31 janvier 2011 avec la Fédération française d'échecs, l'autre le 31 octobre 2011 avec la fondation « L'échiquier de la réussite ». Ces conventions ont pour objet de favoriser l'introduction du jeu d'échecs à l'École, notamment dans le cadre d'expérimentations, de faire prendre conscience des vertus de ce jeu en faveur du développement de l'élève et de faciliter la mobilisation d'un grand nombre d'enseignants sur la pratique de ce jeu.

#### II. Le jeu d'échecs, un outil supplémentaire au service des apprentissages

Le jeu permet d'installer un environnement favorable à l'apprentissage, il contribue au développement d'attitudes et d'aptitudes intellectuelles propices à l'acquisition des compétences du socle commun.

L'acquisition des compétences « mathématiques et culture scientifique » ainsi que « autonomie et initiative » s'en trouvent facilitées.

#### À l'école élémentaire

La pratique du jeu d'échecs, ou plus généralement des jeux à règles, développe la maîtrise de soi dans la situation d'opposition à l'autre joueur, la mise en œuvre de stratégies et de prises de décision, le respect des règles et le respect de l'adversaire, les compétences civiques, ainsi que les compétences d'initiative et d'autonomie des premiers paliers du socle commun.

La nature même du jeu d'échecs mobilise et entraîne les capacités de mémorisation et d'anticipation de l'élève, ainsi que de repérage spatial sur l'échiquier et ses représentations graphiques.

Le jeu d'échecs favorise l'utilisation d'un vocabulaire géométrique précis ainsi que d'une syntaxe logique. L'élève apprend à utiliser différents types de codage permettant de noter un coup ou un moment déterminant dans une partie.

La démarche du jeu par essais et erreurs, par la recherche de causalité, d'équivalence, de temporalité, vient en appui des enseignements mathématiques et scientifiques principalement en matière de résolution de problèmes. L'introduction du jeu d'échecs peut s'envisager dès la grande section maternelle.

#### Le second degré (collège et lycée)

La pratique des échecs participe au développement de capacités intellectuelles telles que le raisonnement logique, l'analyse de problèmes et la mise en œuvre de stratégies de résolution.

Bénéfique au travail de mémorisation et de concentration, elle développe également le sens de la planification et

la créativité des élèves.

Dans le cadre plus spécifique de l'enseignement des mathématiques, le jeu d'échecs est à la fois support de situations géométriques variées et générateur de grands nombres. À titre d'exemple, l'introduction des notions de repérage en classe de sixième, de puissance en classe de quatrième ou encore de translation en classe de seconde peut s'appuyer de manière pertinente sur des situations proposées.

#### Les dispositifs en faveur de l'égalité des chances

Le jeu d'échecs pourra être introduit dans le cadre du projet éducatif des établissements inscrits dans le programme Éclair (écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), des « internats d'excellence », des établissements de réinsertion scolaire (ERS) et des dispositifs relais, notamment dans le cadre des activités sportives.

### III. Intégration du jeu d'échecs dans le cadre périscolaire

La pratique des échecs est tout particulièrement à encourager dans le cadre d'activités proposées en dehors des temps d'enseignement.

L'accompagnement éducatif organisé au profit des élèves des écoles de l'éducation prioritaire et des collégiens volontaires propose un temps supplémentaire destiné à l'aide aux devoirs et aux leçons ainsi qu'à des pratiques sportives ou culturelles. La Fédération française des échecs étant une fédération sportive, le jeu d'échecs peut se pratiquer dans le cadre du volet sportif de l'accompagnement éducatif, à l'heure des repas, le soir après les cours, ainsi que le mercredi. La mise en œuvre se fera en lien avec l'UNSS, l'Usep et en s'appuyant sur les organes déconcentrés de la Fédération française des échecs, à savoir les ligues, les comités départementaux et les clubs. Une annexe à la convention entre le ministère, la Fédération française des échecs, l'UNSS et l'Usep précisera les modalités de cette mise en œuvre.

Le jeu d'échecs peut offrir un accompagnement spécifique à des jeunes motivés afin de permettre d'augmenter leurs chances de réussite et de contribuer à leur épanouissement personnel, notamment sur le temps de l'internat.

### IV. Mise en œuvre

#### Pilotage

##### Pilotage national

Dans le cadre du plan pour les sciences et les technologies à l'École, un comité de suivi national associe des représentants de la DGESCO, de l'IGEN, des corps d'inspection des 1er et 2nd degrés, de l'UNSS, de l'Usep, de la Fédération française des échecs et de la Fondation « L'échiquier de la réussite ». Il impulse les actions menées à l'échelle nationale. Afin d'évaluer quantitativement l'évolution de l'introduction du jeu d'échecs à l'École, la DGESCO intégrera dans ses enquêtes annuelles sur l'éducation artistique et culturelle un item sur les échecs.

##### Pilotage académique

Les recteurs d'académie sont invités à constituer, sous leur présidence, des comités de pilotage académiques qui associeront le référent académique chargé du suivi du plan pour les sciences et les technologies à l'École, des IA-IPR concernés et des IEN (en particulier les référents IEN mathématiques nommés dans le cadre du plan pour les sciences et les technologies à l'École) ainsi que les services régionaux de l'UNSS. Les conseillers académiques recherche-développement, innovation et expérimentation (Cardie) peuvent accompagner les expérimentations conduites (dans le cadre de l'article L. 401-1 du code de l'éducation). L'implication des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale sera déterminante pour mobiliser les enseignants sur les enjeux pédagogiques du jeu d'échecs. Les inspecteurs veilleront également à valoriser les expériences réussies des académies innovantes sur le sujet afin d'harmoniser et d'essaimer les bonnes pratiques auprès de la communauté éducative, notamment dans le domaine de la formation.

Par ailleurs, des rassemblements locaux ou des événements à portée symbolique, notamment des tournois, seront encouragés afin de donner toute la visibilité à cette pratique et valoriser l'action des enseignants et des acteurs échiquiers auprès des institutions et des collectivités locales.

#### Formation

Une attention particulière sera portée à la formation en académie. Des orientations seront données au niveau national, dans le cadre d'actions de formation notamment sur l'opportunité du recours aux jeux traditionnels pour prévenir l'innumérisme. Les différents axes feront l'objet d'offres de formation dans les plans académiques de formation.

Pour les enseignants du premier degré, certaines actions de formation pourront être organisées dans le cadre du temps de formation statutaire des maîtres, par exemple au cours d'animations pédagogiques de circonscription.

#### Ressources

Un effort particulier sera fait pour mettre des outils pédagogiques réactualisés à la disposition des enseignants. Les manuels et méthodes permettant d'utiliser le jeu d'échecs comme outil pédagogique seront recensés. En complément à cet existant, des supports pédagogiques seront créés sous l'égide du CNDP pour permettre de mutualiser et diffuser les bonnes pratiques. Les clubs d'échecs seront référencés, ainsi que les espaces de ressources pour concevoir et conduire des cycles d'activités en milieu scolaire.

Enfin, les établissements pourront bénéficier, dans la mesure du possible, de la mise à disposition gratuite de jeux d'échecs et d'échiquiers muraux par la fondation « L'échiquier de la réussite ».

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer